



24

25

conseil d'analyse économique

LE MOT DU PRÉSIDENT

Xavier Jaravel, président délégué
du Conseil d'analyse économique



Les années 2024 et 2025 ont confirmé combien les questions économiques sont au cœur de transformations profondes de nos sociétés : tensions géopolitiques, révolution numérique, autonomie énergétique, transition climatique, vieillissement démographique, montée des inquiétudes autour de la dette publique ou ralentissement de la productivité. Ces enjeux sont souvent débattus dans l'urgence, alors même qu'ils soulèvent des arbitrages complexes et de long terme.

Dans ce contexte, le Conseil d'analyse économique a poursuivi sa mission : mettre la recherche économique au service de la décision et du débat publics. Nos travaux récents ont porté sur des sujets très variés, comme les finances publiques, la transition énergétique, l'assurance chômage, la défense européenne ou encore le rôle international de l'euro. Avec une même exigence : produire des analyses rigoureuses, appuyées sur les faits et la recherche, tout en étant utiles au débat démocratique.

Parce que nombre des défis économiques actuels se jouent aussi à l'échelle européenne, le CAE a également renforcé ses échanges avec ses homologues du Conseil allemand des experts économiques. Ces travaux communs ont permis de faire émerger des propositions partagées sur plusieurs grands enjeux économiques européens.

Le CAE repose sur une communauté de chercheurs et chercheuses qui souhaitent confronter leurs travaux aux contraintes concrètes de l'action publique et au temps du débat collectif. Je voudrais ici remercier l'ensemble des membres et correspondants du Conseil pour cet engagement, mené en parallèle de leurs responsabilités académiques, ainsi que la petite équipe permanente du CAE, dont la qualité et l'investissement rendent nos travaux possibles.

À l'heure où les débats publics sont souvent polarisés et saturés de réactions immédiates, il est plus important que jamais de préserver des espaces où les politiques publiques peuvent être discutées à partir d'analyses étayées, de résultats de recherche et d'ordres de grandeur crédibles. C'est l'ambition que poursuit le CAE.

Nos travaux partagent une même exigence : produire des analyses rigoureuses, appuyées sur les faits et la recherche tout en étant utiles au débat démocratique.

QUI SOMMES-NOUS

Le Conseil d'analyse économique est un collège d'économistes reconnus, chargés d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique et le débat public. Outre son président délégué, Xavier Jaravel, le CAE compte 18 membres, 5 correspondants et 2 membres de droit. Issues de travaux scientifiques, les publications du CAE sont réalisées en toute indépendance et rendues publiques.

MEMBRES



Adrien Auclert
Université de Stanford



Fanny Henriet
CNRS
Aix-Marseille School
of Economics



Xavier Ragot
OFCE
Sciences Po



Emmanuelle Auriol
Toulouse School
of Economics



Sébastien Jean
Centre national des arts et
métiers



Pauline Rossi
École Polytechnique
CREST



Antonin Bergeaud
HEC Paris



Florence Jusot
Paris Dauphine



Alexandra Roulet
Insead



Antoine Bozio
Paris School of Economics
IPP



Isabelle Méjean
Sciences Po



Katheline Schubert
Paris 1 Panthéon Sorbonne



François Fontaine
Paris School of Economics



Thomas Philippon
Université de New York



Emmanuelle Taugourdeau
École Polytechnique
CREST



Julien Grenet
Paris School of Economics
IPP



Vincent Pons
Harvard Business School



Jean Tirole
Toulouse School
of Economics

MEMBRES DE DROIT



Bertrand Dumont
Direction générale
du Trésor



Fabrice Lenglard
Insee



Dominique Bureau
Conseil économique
pour le développement
durable



Anne Perrot
IGF



Benoît Mojon
Banque des règlements
internationaux



Aurélien Saussay
London School
of Economics



Ludovic Subran
Allianz

CORRESPONDANTS

LA PAROLE À ALEXANDRA ROULET, membre depuis 2024

En quoi le CAE propose-t-il un cadre de travail unique ?

C'est vraiment un cadre de travail sans équivalent. Le CAE est en effet une des très rares institutions qui s'appuie sur des chercheurs reconnus pour répondre aux préoccupations des décideurs publics en matière de politique économique. Cela le distingue à la fois des laboratoires de recherche, très précieux mais qui n'ont pas vocation à coller à la décision publique, et des organismes spécialisés dans les politiques publiques, dont les travaux sont soumis à beaucoup de contraintes, ne serait-ce que de calendrier, et qui, donc, ne peuvent généralement pas être aux avant-postes de l'expertise académique. Au CAE, on met clairement les compétences académiques au service de la décision publique.

C'est aussi une institution dont le fonctionnement est unique : elle associe des universitaires, qui interviennent à titre bénévole et s'appuient sur les compétences et le travail empirique d'une équipe permanente attachée à un organisme public. Il en résulte un dialogue permanent entre des académiques qui apportent leur expertise et une équipe d'économistes qui pensent politique publique.

Est-ce une manière de valoriser autrement vos travaux académiques ?

En effet. De très nombreux papiers académiques ne sont pas accessibles au grand public, ni même aux journalistes spécialisés. Les chercheurs écrivent d'abord pour leurs pairs, parfois même uniquement pour les spécialistes de leur seul champ de recherche. Au contraire, les travaux du CAE sont pensés pour être accessibles et utiles au débat public. Ils répondent aux préoccupations des décideurs publics, mais aussi plus largement de la société.

En outre, ces dernières années, un tournant très intéressant a été pris : il ne s'agit plus seulement de mobiliser des travaux académiques existants au service d'une politique publique, mais bien de produire des travaux originaux. Les compétences académiques des membres servent ainsi à développer des travaux inédits, qui pourront parfois ensuite donner lieu à des publications scientifiques. On part donc d'une question au cœur du débat public pour lancer des recherches inédites, et non d'un simple résumé de travaux existants.

Dans quelle mesure le CAE participe-t-il au débat public et à la décision politique ?

Les travaux du CAE sont très utiles, mais surtout à moyen ou long terme. Cela peut créer de la frustration chez les chercheurs quand ils voient que leurs travaux ne débouchent pas sur une décision immédiate. Mais la décision politique ne peut pas suivre uniquement les recommandations des économistes ; elle doit prendre en considération toutes les parties prenantes et les contraintes politiques. Il faut donc du temps pour que les idées soient discutées, appropriées et éventuellement mises en œuvre. On reparle parfois de certains travaux plusieurs années après leur publication, lorsqu'une fenêtre d'opportunité politique s'ouvre ; et ce n'est pas le CAE qui choisit le tempo.

La Note « Éducation : comment mieux orienter la dépense publique » est un bon exemple : sur le moment, elle n'a peut-être débouché sur aucune nouvelle loi ou politique publique, mais la prochaine fois qu'une réforme de l'Éducation nationale sera envisagée, on pourra s'appuyer sur les conclusions des auteurs pour la soutenir ou la contester.

Le Focus « Objectif «plein emploi» : pourquoi et comment ? » illustre aussi cette influence de moyen terme. Aujourd'hui, l'idée que le problème du marché du travail français tient en grande partie au faible taux d'emploi des jeunes et des seniors paraît largement admise, mais ce consensus s'est aussi construit grâce au travail empirique et scientifique mené par le CAE.

De même, il faudra peut-être plusieurs années pour que les travaux d'Antoine Bozio et d'Étienne Wasmer sur les exonérations de charges sur les bas salaires (dont on lira les conclusions dans une Note à venir) infusent les esprits et portent leurs fruits. Quand ils s'en sont emparés, c'était un sujet tabou, mais avec le temps, ils feront évoluer le consensus.

Alexandra Roulet est actuellement Assistant Professor à l'INSEAD et Research Fellow au CEPR. Spécialiste des questions liées au marché du travail (inégalités salariales femmes-hommes, assurance chômage, liens entre travail et santé, etc.). De juin 2022 à septembre 2023, elle a travaillé comme conseillère macro-économie et politiques publiques au cabinet du Président de la République et de la Première ministre.



LE CAE EN CHIFFRES (sur 2024-2025)



899 581

Visites du site web
et consultations
sur Cairn



1 002

Articles de presse
qui mentionnent
les travaux du CAE



13 630

Abonnés sur
les réseaux
sociaux

Ont été publiés...



6
Notes



23
Focus

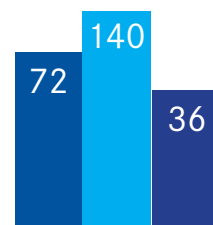


10
Joint Statements

Les publications les plus commentées dans la presse

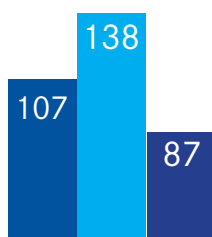
NOTES

- 1 Note 69 Repenser l'héritage
- 2 Note 82 Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ?
- 3 Note 83 Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique



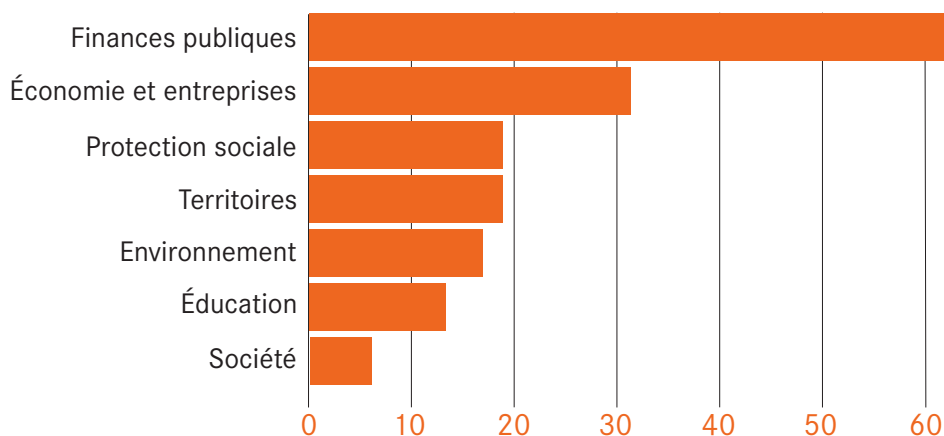
FOCUS

- 1 Focus 118 Fiscalité du capital : quels sont les effets de l'exil fiscal sur l'économie ?
- 2 Focus 103 : Performance énergétique du logement et consommation d'énergie
- 3 Focus 110 Objectif « plein emploi » : pourquoi et comment ?



256 mentions du CAE dans les travaux et les débats à l'**Assemblée nationale** et au **Sénat**, réparties entre amendements, comptes rendus, rapports, questions et propositions.

Les thématiques les plus abordées sont :



Emploi, logement, transition écologique, innovation, finances publiques ou éducation : les Notes du CAE abordent les principaux défis économiques contemporains. Rédigées en toute indépendance par les membres du Conseil avec le soutien de l'équipe permanente, elles visent à éclairer les choix publics par des analyses rigoureuses et des recommandations structurantes

Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 83, novembre 2024

En dépit des progrès réels observés depuis 30 ans, l'écart des revenus du travail entre les femmes et les hommes reste substantiel en France, autour de 30 % en 2020. Cet écart s'explique par une plus faible participation des femmes au marché du travail, des interruptions de carrière et un recours au travail à temps partiel plus fréquents, et des écarts salariaux persistants, même à responsabilités et durées de travail égales. De manière inquiétante, le rythme de réduction des inégalités hommes-femmes s'est considérablement ralenti depuis une dizaine d'années.

Dans cette *Note*, nous quantifions l'importance de trois grands types de facteurs pouvant expliquer la persistance de ces inégalités sur le marché du travail : l'éducation, la maternité et le déroulé des carrières.

Premièrement, nous constatons que ces inégalités commencent dès l'école. Si les filles y réussissent mieux en moyenne, elles restent largement sous-représentées dans les filières scientifiques et techniques, des domaines où les rémunérations sont pourtant plus élevées. Ces choix d'orientation sont influencés par des stéréotypes de genre qui se manifestent dès le plus jeune âge, limitant les ambitions des filles dans ces disciplines. Cette ségrégation des filières contribue à maintenir les écarts de salaire tout au long des carrières.

Deuxièmement, nous montrons que l'impact de la maternité est le facteur déterminant dans la persistance des inégalités de genre. En effet, après la naissance de leur premier enfant, les femmes gagnent en moyenne 38 % de moins au cours des dix années suivantes, un retard qu'elles ne combleront jamais dans la suite de leur carrière. Cette pénalité parentale résulte de la baisse de la participation

des femmes au marché du travail, de la réduction de leurs heures travaillées et de l'acceptation de postes moins bien rémunérés au profit d'une plus grande flexibilité. Rien de tel chez les pères dont la carrière ne connaît pas de perturbations après la naissance des enfants.

Enfin, même lorsque les femmes suivent les mêmes cursus que les hommes et travaillent à plein temps, il subsiste des écarts de salaires et d'évolution professionnelle, liés à l'organisation des carrières et aux fortes asymétries d'information sur le marché du travail qui pénalisent les femmes.

Du fait de la multiplicité des facteurs déterminant les inégalités tout au long du cycle de vie et de leurs fortes interdépendances, seule une stratégie ambitieuse et coordonnée, agissant sur tous ces leviers, est susceptible de réduire efficacement et durablement les inégalités sur le marché du travail qui pénalisent la croissance française.

Nous recommandons, outre la création de nouvelles places d'accueil des jeunes enfants, une réforme ambitieuse du congé paternité, en l'allongeant à 10 semaines, dont 6 obligatoires. Cela devrait contribuer à une meilleure répartition des responsabilités parentales dès les premiers mois de l'enfant et réduire l'impact de la maternité sur la carrière des femmes. Dans le domaine éducatif, pour renforcer l'enseignement des mathématiques et des sciences auprès des filles, nous préconisons la création de brigades de professeurs spécialisés, chargés de promouvoir les carrières scientifiques sans biais de genre. Enfin, pour favoriser une plus grande équité dans les négociations salariales et réduire les écarts de rémunération, nous prônons l'obligation de publier des fourchettes salariales dans les offres d'emploi et l'application de sanctions en cas de non-conformité.

Cette *Note* est publiée sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

^a Toulouse School of Economics, ^b London School of Economics, membres du CAE

^c Massachusetts Institute of Technology (MIT)

Efficacité énergétique des logements : rénover l'action publique

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 81, juin 2024

Le logement est l'un des volets les plus importants de la transition écologique. Assurer sa transition permet de réduire à la fois les émissions de gaz à effet de serre de l'un des secteurs les plus émetteurs, les factures d'énergie des ménages et les maladies liées à l'inconfort thermique. Aussi les objectifs nationaux en la matière sont-ils ambitieux : l'ensemble du parc de logements devra être « basse consommation » d'ici à 2050. Les normes exigeantes sur les bâtiments neufs doivent contribuer à cet objectif. Mais le rythme de construction étant faible, le plus gros chantier concerne la rénovation du parc déjà existant.

D'importants moyens ont donc été mobilisés ces dernières années pour contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Les aides proposées ont fait l'objet de critiques diverses qui tiennent aux incertitudes sur la performance réelle des investissements, au manque de fiabilité des référentiels techniques, au manque de ciblage des dispositifs d'aide.

Cette Note se donne donc plusieurs objectifs :

- estimer la contribution de la rénovation des logements à l'atteinte des objectifs climatiques ;
- définir le périmètre de l'action publique en matière de rénovation des logements privés ;
- expertiser les instruments de politiques publiques à l'aune des enjeux environnementaux et de justice sociale.

À partir d'une modélisation fine du parc des logements, il apparaît qu'en raison des nombreuses barrières à l'investis-

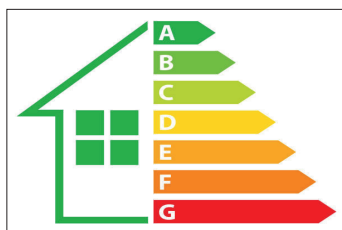
sement, seul 5 % du parc des logements est rentable à rénover pour les particuliers. En levant ces barrières, ce taux monte à 26 %, mais reste encore loin des 55 % du parc pour lequel la rénovation est rentable socialement du point de vue de l'environnement et de la santé. L'intervention publique est donc justifiée pour inciter les ménages à rénover leurs logements.

La Note propose des pistes d'amélioration des politiques publiques actuelles pour plus d'efficacité. Le budget annuel d'aides devrait être sanctuarisé à son niveau actuel, soit 8 milliards d'euros par an jusqu'en 2050. Une partie des montants pourrait provenir d'une contribution des fournisseurs d'énergie, qui se substituerait au dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le ciblage des aides sur les passoires thermiques et les ménages à bas revenu devrait être renforcé, en veillant à bien coordonner isolation et changement de système de chauffage pour une solution bas carbone. Il pourrait passer par une démarche active des services de l'État visant à identifier les meilleures opportunités de rénovation. Pour accroître l'offre sur le marché de la rénovation, le label RGE pourrait être rendu plus accessible pour les entreprises du bâtiment tout en s'accompagnant de contrôles ex-post de la qualité des travaux plus systématiques. Ces évolutions devraient aller de pair avec un renforcement de l'infrastructure d'évaluation qui s'appuierait sur un système optimisé de collecte de données et un meilleur appariement avec les autres données administratives.

Cette Note est publiée sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

* université Paris Dauphine et CAE, * École des Ponts ParisTech et Cired.

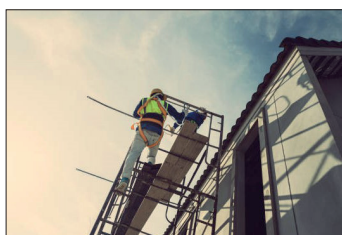
FOCUS ASSOCIÉS



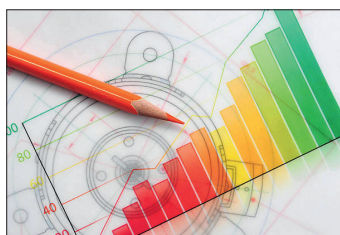
Focus 103
Performance énergétique du logement et consommation d'énergie : les enseignements des données bancaires



Focus 105
Analyse socio-économique de la rénovation énergétique des logements



Focus 106
Efficacité et effets distributifs des politiques de rénovation énergétique



Focus 107
Les effets des réformes du diagnostic de performance énergétique sur sa fiabilité

Quelle trajectoire pour les finances publiques françaises ?

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 82, juillet 2024

Les finances publiques françaises se sont fortement dégradées ces dernières années, du fait de la crise sanitaire, des boucliers tarifaires mis en place pour amortir les effets de la hausse des prix de l'énergie, mais aussi de baisses d'impôts non financées. En 2023, la dette publique a atteint environ 110 points de PIB et le déficit public 5,5 points de PIB.

Les futurs gouvernements feront face à un double défi. D'une part, pour garantir la soutenabilité de la dette, continuer à se financer à des taux d'intérêt bas et respecter ses engagements européens, la France doit réduire son déficit public dans les années à venir. D'autre part, pour protéger la croissance et éviter une hausse du chômage, elle doit éviter une consolidation trop rapide et faire des choix judicieux de pilotage. Cette *Note* décrit les stratégies de finances publiques compatibles avec ces contraintes, en tenant compte des vents contraires liés au vieillissement démographique, de la nécessaire transition énergétique et de la recrudescence des risques géopolitiques.

La *Note* documente d'abord l'évolution historique de la dette publique française qui est passée d'environ 20 points de PIB dans les années 1970 à 110 points actuellement. Cette hausse reflète principalement l'accumulation des déficits primaires, c'est-à-dire hors charges d'intérêt de l'État. De fait, les taux de croissance et les taux d'intérêt du financement de la dette se sont approximativement neutralisés à long terme. Ce point est double-

ment important. Il signifie que la France garde le contrôle de son endettement, mais aussi qu'elle ne peut pas compter sur des conditions macroéconomiques favorables pour diminuer mécaniquement son ratio de dette sur PIB. Une réduction de la dette devra donc passer par un dégagement de surplus primaires. La *Note* préconise une cible de surplus primaire d'environ 1 point de PIB à moyen terme afin de stabiliser la dette tout en gardant des marges de manœuvre pour faire face aux crises futures.

La *Note* se penche ensuite sur la trajectoire de moyen terme permettant d'atteindre cette situation stabilisée. Une consolidation trop rapide risque de peser sur la croissance. Une consolidation trop lente augmentera la dette avec un risque pour le coût de financement, l'investissement et la crédibilité de la France. La *Note* propose un ajustement modéré mais soutenu, impliquant une réduction du déficit primaire d'environ 4 points de PIB, soit 112 milliards d'euros, étalée sur 7 à 12 ans, avec un effort initial plus important. Cet ajustement permettra de stabiliser la dette et d'atteindre la cible de surplus primaire. Il est essentiel que cet effort soit crédible, ce qui nécessite des changements dans le dispositif institutionnel de pilotage et de contrôle des finances publiques.

Enfin, la *Note* discute les sources potentielles de réduction du déficit public, du côté des dépenses comme du côté des recettes.

Cette *Note* est publiée sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

^a Université de Stanford, ^b université de New York, ^c Science Po et Observatoire français des conjonctures économiques, membres du CAE.

FOCUS ASSOCIÉ



Focus 108

Consolider les finances publiques : quelques enseignements simples de la théorie du contrôle optimal

Éducation : comment mieux orienter la dépense publique

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 84, mai 2025

Avec près de 180 milliards d'euros engagés en 2022, l'éducation constitue l'un des premiers postes de dépense publique en France. Pourtant, les résultats du système éducatif demeurent en retrait au regard de cet effort financier : les performances des élèves, en particulier en mathématiques, se dégradent, et les inégalités sociales sont parmi les plus marquées de l'OCDE. À ce constat s'ajoute une baisse durable des effectifs scolaires liée au choc démographique, ouvrant une opportunité inédite pour repenser l'usage des moyens alloués à l'éducation.

Cette Note propose une lecture de la dépense publique d'éducation à travers le prisme d'un nouvel indicateur, l'indice d'efficacité de la dépense publique (EDP), qui mesure le rendement social net de chaque euro investi. Loin de se substituer à la délibération démocratique, cet outil vise à éclairer les choix budgétaires en comparant différentes politiques éducatives selon leur coût et leurs effets sur le bien-être des bénéficiaires.

L'analyse s'organise autour de quatre grands axes : l'organisation de la classe et de la scolarité, le développement des compétences des élèves, la formation et l'accompagnement des enseignants, et le renforcement du lien école-famille. Pour chaque levier, la Note s'appuie sur des évaluations empiriques solides, menées en France ou dans des contextes comparables, et mobilise l'indice EDP pour comparer leur rapport coût/bénéfice.

Plusieurs politiques éducatives sont identifiées comme « autofinancées » : en améliorant les compétences des élèves, elles génèrent à terme des hausses de salaires et donc des recettes fiscales supérieures à leur coût pour les finances publiques. On peut citer le dédoublement des classes au primaire, le tutorat, les outils numériques d'apprentissage adaptatif en mathématiques, certaines interventions visant à renforcer les compétences socio-comportementales, des formats intensifs de formation continue pour les enseignants, les inspections pédagogiques, et des dispositifs favorisant l'implication des parents. À l'inverse, l'efficacité de la dépense publique est très faible, voire nulle, pour le redoublement, la formation continue ponctuelle et peu ciblée des enseignants, ou encore les dotations en matériel informatique.

Loin d'être un fardeau budgétaire, la dépense éducative apparaît comme l'un des usages les plus efficaces des finances publiques. Toutefois, les rendements varient fortement selon les dispositifs, soulignant l'importance de cibler les ressources sur les interventions dont l'efficacité est solidement établie, à la fois pour améliorer les acquis des élèves et pour réduire les inégalités. Face aux arbitrages imposés par la contrainte budgétaire et la baisse démographique, l'approche proposée ici offre un cadre structurant, appelé à être enrichi en développant l'expérimentation à grande échelle, en investissant dans les infrastructures de données et en améliorant la connaissance des coûts.

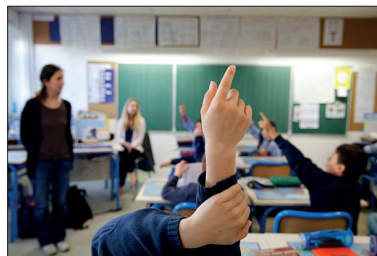
Cette Note est publiée sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

^a Paris School of Economics, ^b London School of Economics, membres du CAE

FOCUS ASSOCIÉS



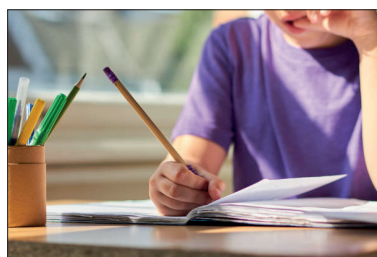
Focus 111
L'indice d'efficacité des dépenses publiques appliqué à l'internat d'excellence de Sourdon



Focus 113
Efficacité économique de la réduction de la taille des classes



Focus 112
L'effet des compétences scolaires sur les salaires futurs



Focus 114
Efficacité des politiques éducatives : sources et hypothèses de calcul

Véhicule électrique : ne pas rater l'occasion

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 85, juillet 2025

Le transport est désormais le maillon faible de la France dans la course à la décarbonation : le secteur représente un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre et, contrairement à l'industrie ou à l'énergie, leur niveau n'a quasiment pas diminué depuis trente ans. La réduction des émissions du secteur constitue donc un test décisif pour l'action publique. Si l'électrification accélérée du parc automobile s'impose comme un pilier de la stratégie nationale, cette Note met en lumière que ce seul levier, même poussé à l'extrême, ne saurait atteindre les objectifs de décarbonation sans une action complémentaire sur les usages, du fait du rôle clé du marché de l'occasion.

En s'appuyant sur les données existantes, des enquêtes originales et des travaux de simulations, notre analyse montre que la France se caractérise par un parc automobile vieillissant et par un marché de l'occasion très actif. En outre, les grandes flottes d'entreprise, représentant près de la moitié des immatriculations de véhicules neufs, tardent à basculer vers l'électrique alors qu'elles alimentent le marché de l'occasion. Le dynamisme de ce marché interroge l'efficacité des politiques publiques incitant à un renouvellement précoce des véhicules thermiques vers l'électrique : un diesel émet encore près de 60 % des émissions de sa durée de vie après sa revente. Ainsi, c'est le choix du véhicule à l'achat, plutôt que le moment de l'achat qu'il faut influencer.

Au-delà du choix du véhicule, les usages jouent un rôle central. En effet, les simulations menées pour cette Note montrent qu'une baisse immédiate de 10 % du kilométrage

total aurait, à moyen et court terme, un impact climatique comparable à celui d'une transition rapide des achats neufs vers l'électrique.

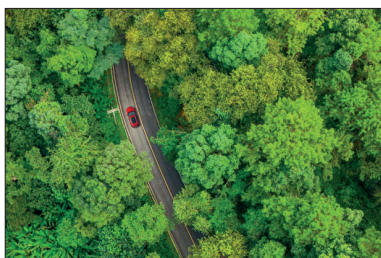
L'adéquation entre véhicule et profil d'usage constitue également un levier d'action potentiel à court terme, puisqu'un ménage au kilométrage annuel faible reste le meilleur propriétaire d'un véhicule aux émissions élevées. La trajectoire de décarbonation repose donc sur la combinaison de quatre leviers : taille du parc, kilomètres parcourus, émissions par kilomètre et adéquation entre véhicule et profil d'usage. Ignorer l'un d'eux affaiblirait l'ensemble.

À partir de ces quatre leviers, la Note propose d'accompagner la trajectoire « 0 g CO₂ en 2035 » en offrant trois ans de visibilité sur le malus pour sécuriser les investissements industriels, en réorientant les aides vers une subvention étalée sur la durée de détention afin de stabiliser le marché de l'occasion électrique, en instituant un plan d'épargne verte permettant aux ménages de s'engager dès aujourd'hui pour financer leur futur véhicule et les bornes de recharge, et, enfin, en obligeant les concessionnaires à réaliser un diagnostic d'usage systématique et les compagnies d'assurance à généraliser l'assurance au kilomètre pour récompenser la sobriété. En agissant de façon coordonnée sur l'achat, l'usage et l'information, ces mesures permettraient de réduire le coût budgétaire des aides, de mobiliser plusieurs milliards d'épargne privée et de réduire rapidement les émissions cumulées.

Cette Note est publiée sous la responsabilité de l'auteur et n'engage que lui.

* Université de Princeton et CAE

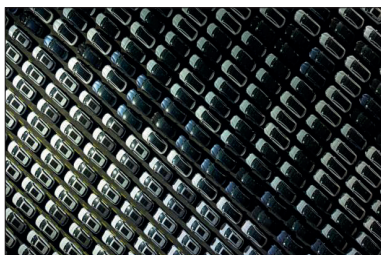
FOCUS ASSOCIÉS



Focus 115
Mécanismes d'incitation
et demande automobile



Focus 116
La demande
automobile des
ménages et des
entreprises



Focus 117
Les externalités du marché
de l'automobile

Compléter les comptes nationaux pour que l'arbre ne cache plus la forêt

Les notes du conseil d'analyse économique, n° 86, septembre 2025

La préservation du capital naturel est un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Pour orienter efficacement l'action publique, il est essentiel de fournir aux décideurs des informations fiables sur les conséquences environnementales des activités économiques. Malgré certains progrès, des efforts restent encore à faire. À travers le cas de la forêt, cette Note répond à un double objectif : proposer une méthode de valorisation des différents services rendus par la forêt dans les comptes nationaux et éclairer les politiques publiques en rendant visibles les coûts et les bénéfices jusqu'alors implicites d'une action en faveur des forêts. Si cet exercice a vocation à être étendu à d'autres écosystèmes (terres cultivées, zones humides) et ressources (eau, biodiversité, etc.), la forêt offre un cas exemplaire du fait de son rôle central dans les politiques nationales de neutralité carbone et de la diversité des services qu'elle fournit.

La forêt est un puits de carbone précieux puisqu'elle absorbe 10% des émissions nationales. Il est donc essentiel de conserver sa capacité de séquestration et d'améliorer celle des produits bois. Or le puits de carbone a été divisé par deux en dix ans. Faut-il privilégier les plantations et réduire les coupes, accroître la récolte en subventionnant le bois-énergie ou en encourageant les usages du bois à longue durée de vie ? Pour guider de tels arbitrages, la valorisation comptable du capital environnemental est indispensable. Elle ne se limite pas à améliorer notre conscience de

la valeur macroéconomique de la forêt : elle peut éclairer les décisions concrètes de politiques publiques. À partir d'une méthode originale de valorisation du service de séquestration du carbone, cette Note parvient à une nouvelle estimation de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois qui s'élève à 11,2 milliards d'euros en 2018, soit 3,5 fois sa valeur uniquement marchande. De plus, alors que la valeur patrimoniale marchande du secteur forêt-bois en France métropolitaine est estimée à 139 milliards d'euros, la valeur sociale du carbone stocké dans la biomasse s'élèverait à environ 380 milliards d'euros. À cela s'ajoute une estimation de 270 milliards d'euros pour la valeur actualisée nette des bénéfices futurs liés aux autres services écosystémiques : régulation hydrologique, préservation de la biodiversité, aménités récréatives.

En mettant l'accent sur le caractère non permanent du stockage du carbone en forêt, les résultats de cette Note apportent un nouvel éclairage sur le bilan carbone des politiques favorisant l'usage du bois-énergie. Alors que ce dernier concentre aujourd'hui l'essentiel des soutiens publics au secteur, son impact climatique est au mieux faiblement positif et en outre très incertain. Nous recommandons non seulement de privilégier un usage en cascade du bois, qui priorise les usages longs (construction, mobilier), mais aussi d'intégrer la filière bois dans les marchés de quotas CO₂, afin d'intérioriser les coûts et les bénéfices sociaux de la gestion forestière.

Cette Note est publiée sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

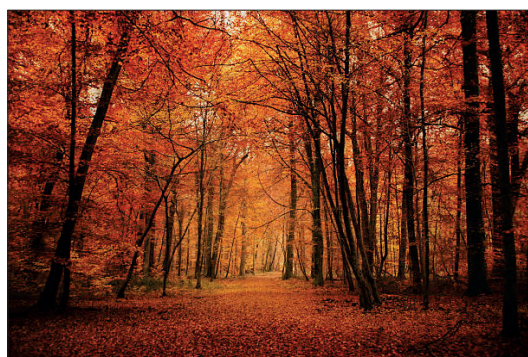
^a SGP et CAE, ^b Chaire Économie du climat et INRAE, ^c CNRS-AMSE et CAE, ^d AgroParisTech

FOCUS ASSOCIÉS



Focus 119

Face à l'incertitude climatique, quels outils pour suivre et anticiper l'évolution des forêts ?



Focus 112

Comment intégrer la valeur véritable de la forêt dans la comptabilité nationale ?

Les Focus indépendants du CAE proposent des analyses approfondies sur des questions ciblées de politique économique. Mobilisant les enseignements de la recherche économique, ils contribuent à éclairer le débat public sur des enjeux majeurs ou émergents. Six Focus indépendants ont été publiés en 2024-2025.

Objectif « plein emploi » : pourquoi et comment ?

Antoine Bozio, Paris School of Economics, EHESS, IPP, CAE, **Jean Ferreira**, CAE,
Camille Landais, London School of Economics, CAE,
Alice Lapeyre, **Mariane Modena**, **Max Molaro** CAE

Ce Focus analyse l'emploi et les heures travaillées sur 55 ans en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis afin d'identifier les marges d'emplois ou les réserves d'heures de travail sur lesquelles des politiques publiques pourraient se concentrer. L'objectif de plein emploi n'a rien d'une évidence si l'on considère que les choix de participation au marché du travail et d'effort en termes d'heures de travail relèvent uniquement des préférences de nos concitoyens. Mais s'il y a des obstacles au souhait des Français de participer plus pleinement au marché du travail, alors il existe des motifs puissants de vouloir intervenir pour favoriser l'emploi et augmenter ainsi le volume d'heures travaillées en France. Au-delà de l'impact individuel d'un meilleur accès à l'emploi, les externalités positives sur les finances publiques d'un taux d'emploi plus élevé en font un objectif légitime de politique publique, pourvu qu'on ne se trompe pas sur les réels points de blocage.

Ce travail comparatif met en lumière plusieurs constats factuels qui méritent d'être explicités. Premièrement, la France a effectivement un déficit d'heures travaillées par habitant de l'ordre de 100 heures annuelles par rapport à ses voisins européens et de 300 heures par rapport aux États-Unis. Cette divergence historique date de la fin des années 1970 et a été maximale au milieu des années 1990. Deuxièmement, cet écart avec l'Allemagne et le Royaume-Uni s'explique entièrement par un taux d'emploi plus faible en France et pas du tout par un nombre plus faible d'heures en emploi. Troisièmement, le taux d'emploi plus bas de la France se concentre entièrement sur les jeunes et les seniors : l'insertion sur le marché du travail des jeunes est beaucoup plus lente en France, et les sorties du marché du travail sont plus précoces. Quatrièmement, la contribution des femmes à la dynamique de l'emploi, historiquement très forte, a tendance à s'essouffier. Enfin, l'emploi des non-qualifiés s'effondre révélant l'extrême difficulté de ceux qui sortent sans qualification du système éducatif ni formation à s'intégrer sur le marché du travail.

Ces constats permettent de bien cerner les politiques publiques susceptibles d'atteindre un objectif de plein emploi : favoriser une meilleure adéquation de l'offre de formation susceptible d'entraîner une intégration plus rapide sur le marché du travail, permettre une augmentation du taux d'emploi des seniors capables de poursuivre leur carrière en réformant les dispositifs de retraite et en les adaptant à l'hétérogénéité des situations, favoriser encore l'intégration des femmes au marché du travail et mettre des moyens spécifiques sur la trop grande part des jeunes qui sortent de notre système éducatif sans qualification ni emploi.

Ce Focus est publié sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.

Comment stabiliser la dette publique ?

Adrien Auclert, université de Stanford et CAE, **Marie-Apolline Barbara**, CAE,
Xavier Jaravel, LSE et CAE, **Emma Laveissière**, **Oskar Lasterra**, **Antoine Lopes**, CAE,
Xavier Ragot, OFCE et CAE, **Diego Renaud** CAE

Ce Focus analyse les conditions nécessaires à la stabilisation de la dette publique française et a pour objectif de nourrir les discussions parlementaires relatives aux orientations budgétaires à venir. Il identifie les leviers mobilisables dont il donne des ordres de grandeur pour permettre un débat informé sur la situation de nos finances publiques à court et moyen terme. Il s'organise en deux temps.

Dans une première partie, nous mobilisons un modèle macroéconomique afin d'estimer l'ampleur de l'ajustement budgétaire nécessaire pour stabiliser la trajectoire de la dette publique. Nos simulations indiquent qu'un effort d'ajustement d'environ 112 milliards d'euros est requis pour stabiliser la dette et se prémunir contre la prochaine crise économique. Tant que cet ajustement ne sera pas opéré, le ratio de dette publique sur PIB et la charge d'intérêt continueront d'augmenter. Selon notre modèle, l'effort budgétaire optimal s'élève à environ 27 milliards d'euros pour la première année (hors effort budgétaire relatif au tendancier).

Dans une deuxième partie, nous proposons un panorama de 170 leviers budgétaires – qu'il s'agisse de dépenses, de recettes ou de réformes structurelles. L'approche retenue est volontairement descriptive plutôt que normative : y sont identifiées et chiffrées un ensemble d'options, sans préjuger des choix politiques. Nous recensons ainsi environ 108 milliards d'euros de mesures d'économies potentielles du côté des dépenses, 111 milliards du côté des recettes et 45 milliards sous forme de réformes structurelles. Cette synthèse fournit une base factuelle et ordonnée pour le débat public, selon des ordres de grandeur réalistes et prudents – condition indispensable d'un débat budgétaire crédible. Elle a vocation à être enrichie, au fil des nouveaux chiffres disponibles, qui seront mis à disposition sur le site du CAE.

Ce Focus est publié sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.



Prêt garanti par l'État : les entreprises pourront-elles rembourser ? Un éclairage à la mi-2024

Basile Blanc, Circé Maillet, Héliène Paris et Ariane Salem, CAE

Entre juillet 2023 et juillet 2024, la Banque de France enregistre plus de 63 000 défaillances d'entreprises. Ce chiffre est en augmentation de 25 % par rapport au cumul des 12 mois précédents et de plus de 6 % par rapport à la période 2010-2019 (59 300 par an en moyenne). Il est vrai que, entre 2020 et 2022, le nombre de faillite a été paradoxalement faible, les entreprises ayant largement bénéficié, durant la crise Covid, de dispositifs de soutien. Si l'on pouvait s'attendre à un phénomène de rattrapage post-crise Covid, d'autres facteurs ont pu aggraver les difficultés des entreprises : le ralentissement de la croissance, la hausse des coûts de production et le durcissement des conditions de financement. Or, près de 40 % des TPE et PME doivent rembourser les prêts garantis par l'État (PGE) qu'elles ont souscrits. Ou en est-il du risque de non-remboursement et des défaillances qui s'ensuivraient ? Selon la dernière enquête de conjoncture conduite par Bpifrance auprès de 5 000 entreprises, seules 4 % de celles qui ont emprunté déclarent craindre de ne pas pouvoir rembourser.

Pour apporter un éclairage complémentaire, nous avons exploité une source de données originale grâce à notre partenariat avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui nous permet de bien appréhender le tissu des TPE-PME et de mieux couvrir l'état actuel de remboursement des PGE. Nous en tirons les enseignements suivants :
— les entreprises ayant souscrit un ou des PGE avaient initialement (avant le déclenchement de la crise Covid) des niveaux de trésorerie nettement inférieurs à ceux des entreprises sans PGE ;
— les dynamiques de remboursement des PGE sont très hétérogènes. Si l'on prend l'exemple des entreprises ayant souscrit un PGE entre avril 2020 et janvier 2021 et aucun par la suite, on constate qu'un quart d'entre elles ont tout remboursé en juin 2024, tandis que 19 % ont remboursé moins de la moitié, sachant que l'échéance ultime pour le remboursement total du prêt est la mi-2026 ;
— les entreprises qui ont le plus élevé leurs remboursements ont généralement souscrit des PGE plus élevés relativement à leur chiffre d'affaires ;

— la capacité d'une entreprise à rembourser peut s'apprécier, d'une part, par le niveau de trésorerie dont elle dispose à une date donnée et, d'autre part, par les flux de trésorerie qu'elle sera capable de générer à l'avenir (soit sa capacité d'autofinancement – CAF). Nous utilisons ces mesures afin de déterminer la part des entreprises à risque de non-remboursement de leur PGE. Globalement, 7,5 % des entreprises ayant souscrit un PGE seraient ainsi en difficulté pour le rembourser, ce qui représente un risque de défaut sur le stock total de PGE (soit 150 milliards d'euros de prêts souscrits entre avril 2020 et juin 2022) de l'ordre de 4 %. Ce risque pourrait toutefois doubler si les capacités d'autofinancement des entreprises concernées, rapportées à leur chiffre d'affaires, étaient inférieures à 3 %, ce qui est le cas de 25 % de l'ensemble des TPE-PME.

Ce Focus est publié sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.



Les TPE-PME françaises face au choc énergétique : les enseignements des données bancaires

Basile Blanc, Marylou Colombet, Camille Landais, Héliène Paris et Ariane Salem, CAE

Quel est l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises françaises et, en particulier, sur le tissu économique des petites et moyennes entreprises ? La brutale hausse des prix énergétiques qui a débuté à l'automne 2021 est un choc pour les entreprises, dont la sévérité peut être très diversement ressentie en fonction :

- de leur exposition (c'est-à-dire de la part de l'énergie dans leur chiffre d'affaires)
- de leur mix énergétique (c'est-à-dire de la part de chaque source d'énergie dans leur consommation énergétique)
- du type de contrat négocié avec leurs fournisseurs d'énergie (contrat de long terme, contrat arrivant à échéance et devant être renouvelé, etc.)
- de leur degré de couverture par des politiques publiques : mesures de protection des prix, boucliers tarifaires, etc.
- de leur capacité à répercuter la hausse des coûts dans les prix de leurs produits ou services (le *pass-through*)

On dispose cependant de peu de données issues de la statistique publique qui permettraient de suivre à haute fréquence ces paramètres sur un échantillon large et représentatif des entreprises. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Insee a décidé d'intégrer, en novembre 2022, un nouveau module dans ses enquêtes de conjoncture pour interroger les entreprises sur le type de leurs contrats fournisseurs et sur leurs échéances, et sur les réactions envisagées face aux hausses de prix.

L'objet de ce Focus est d'apporter des éléments d'information inédits, en exploitant les données bancaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'avantage de ces données est leur mise à disposition très rapide (données du mois disponibles quinze jours plus tard), leur granularité (possibilité d'étudier des sous-secteurs à un niveau très fin) et, enfin, le possible rapprochement d'un certain nombre de variables telles que les dépenses d'énergie, une mesure de chiffre d'affaires et différentes informations sur la situation financière. Par ailleurs, si elles ne couvrent pas le champ des grandes entreprises, ces données correspondent à un échantillon très représentatif du tissu des TPE et des PME (voir annexe pour une présentation détaillée). Leur exploitation permet de tirer les enseignements suivants :

- en moyenne, la hausse des dépenses d'énergie pour les TPE-PME a été de 73 % entre 2020 et 2023 (25 % en 2021, 29 % en 2022, 7 % en 2023), mais les entreprises sont très diversement exposées au choc de hausse des prix de l'énergie selon l'échéance des contrats passés avec leurs fournisseurs et leur accès ou non au bouclier tarifaire ;

Ce Focus est publié sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.



Fiscalité du capital : quels sont les effets de l'exil fiscal sur l'économie ?

Laurent Bach, ESSEC Business School, IPP, Antoine Bozio, Paris School of Economics, EHESS, IPP, CAE, Nicolas Grimprel, CAE, Arthur Guillouzoic, AMSE, IPP, Camille Landais, London School of Economics et CAE, Clément Malgouyres, Crest, IPP

La fiscalité des revenus du capital ou du patrimoine touche davantage les ménages à hauts revenus et ceux qui sont davantage susceptibles d'être impliqués dans une activité entrepreneuriale, jouant ainsi un rôle important dans l'activité économique de chaque pays. Ces ménages sont aussi davantage susceptibles d'être mobiles à l'international, et l'idée que la fiscalité du capital puisse avoir un effet sur leurs départs à l'étranger et, ainsi, des effets sur l'investissement, l'emploi ou l'activité économique d'un pays, est une crainte légitime. Les travaux empiriques permettent toutefois de mesurer précisément l'ampleur de l'exil fiscal, et ses effets économiques restent limités.

Dans ce Focus, nous apportons une contribution empirique originale au débat sur l'exil fiscal en France, en répondant à deux questions particulièrement importantes pour déterminer les effets de la fiscalité du capital :

- 1) les ménages à hauts revenus sont-ils sensibles à la fiscalité dans leur choix de résidence et, si oui, peut-on mesurer précisément l'impact d'une augmentation de la fiscalité du capital sur les flux de départs, sur les flux de retours et sur la taille de la population des hauts patrimoines en France ?
- 2) quel est l'impact agrégé des départs des hauts revenus sur le tissu économique, en particulier lorsque l'on prend en compte les effets de ces départs sur les biens professionnels qu'ils détiennent ?

L'originalité de cette étude tient à l'exploitation d'un appariement inédit de données administratives françaises sur l'imposition des revenus et des patrimoines, sur les déclarations d'entreprises et sur la mobilité des contribuables. L'accès à ces nouvelles sources d'information permet d'éclairer un débat jusqu'ici dominé par des hypothèses peu étayées.

Nos analyses se structurent en trois volets.

La première partie quantifie l'effet des réformes fiscales sur les départs et les retours des hauts revenus. Pour cela, nous utilisons une série de réformes fiscales qui, au cours des quinze dernières années, ont augmenté, puis diminué les taux effectifs d'imposition sur les revenus et le stock des hauts patrimoines.

Dans un deuxième temps, nous étudions l'impact du départ à l'étranger d'un propriétaire sur l'activité des entreprises qu'il détient (Bach et al., 2023). Nous analysons les effets directs sur les entreprises détenues et discutons de certains effets indirects sur les employés, sur les marchés du travail locaux ou sur les secteurs

Ce Focus est publié sous la responsabilité des auteurs et n'engage qu'eux.



Retraites des fonctionnaires d'État : pas de déficit caché mais un coût salarial surévalué

Héliène Paris, CAE

Depuis 2006, les opérations budgétaires relatives aux pensions des fonctionnaires de l'État sont enregistrées dans un compte d'affectation spéciale (CAS) dont le solde cumulé ne peut pas être déficitaire. Il en a résulté une convention comptable où la contribution employeur de l'État est calculée de sorte à équilibrer les comptes. Si cette convention comptable est neutre pour le solde public puisqu'il s'agit de versements au sein des administrations publiques (APU), elle manque toutefois de transparence en mêlant à la fois une cotisation similaire à celle des employeurs dans le régime général, le financement de dispositifs de solidarité (qui ne sont pas couverts par des cotisations dans le régime général, mais pour l'essentiel par des impôts et des taxes affectés au nom de la solidarité nationale) et une subvention permettant d'équilibrer le régime, sans qu'il soit possible de distinguer ces trois éléments. Rappelons que le régime de retraite des fonctionnaires de l'État est exposé à un fort déséquilibre démographique (rapport entre actifs cotisants et retraités) et à une gestion rigoureuse de la masse salariale publique ; il en résulte une assiette de cotisations nettement moins dynamique que celle du secteur privé.


Dans ce Focus, nous proposons une estimation des cotisations employeur pour l'État qui approcherait mieux la notion classique d'effort contributif de l'État employeur afin de pouvoir traiter différemment les deux autres éléments qui feraient l'objet d'un transfert du budget général vers le CAS Pensions. Dans cette nouvelle présentation, le CAS Pensions obtiendrait *in fine* les mêmes recettes et cela serait neutre sur le solde public. Mais cela conduirait à diminuer le niveau de la dépense publique (et symétriquement de la recette publique). En effet, au contraire des cotisations à la charge des employeurs qui sont traitées en comptabilité nationale comme étant payées au salarié dans le cadre de sa rémunération, puis payées par le salarié à l'administration, les flux strictement internes aux administrations publiques sont consolidés au niveau de l'ensemble de ces administrations. Par exemple, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales, qui est une dépense pour l'État et une recette pour les collectivités locales, n'est pas incluse dans les dépenses publiques de l'ensemble des APU : cela reviendrait sinon à compter deux fois les dépenses des collectivités locales permises par cet apport de ressources qu'est la DGF.

Ce Focus est publié sous la responsabilité de l'auteur et n'engage qu'elle.

LES FOCUS DES LAURÉATS DU PRIX PHILIPPE MARTIN

Afin de valoriser les travaux des jeunes chercheurs et de favoriser leur diffusion auprès d'un public plus large, le Conseil d'analyse économique a créé en 2024, en partenariat avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et l'Insee, le prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques. Ce prix rend hommage à Philippe Martin, président délégué du CAE jusqu'en 2022, disparu en 2023.

La première édition du prix a distingué, en décembre 2024, Anaïs Fabre, tandis que Gustave Kenedi a reçu un accessit. Les lauréats sont invités à publier un Focus dans les collections du CAE présentant les principaux résultats de leurs travaux.

 conseil d'analyse économique

Focus
n° 122
novembre 2025

Inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur : quand la géographie façonne les parcours

Anais Fabre, Institute for Fiscal Studies,
lauréate 2024 du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques

En France, les inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur sont marquées : les départements les mieux dotés en universités et classes préparatoires aux grandes écoles concentrent l'essentiel des places disponibles, tandis que d'autres apparaissent comme de véritables déserts universitaires. Cette géographie inégale, combinée aux coûts de la mobilité, freine la poursuite d'études des jeunes issus des zones les moins dotées. Mais pour ces territoires, un dilemme se pose : encourager les jeunes à partir, au risque qu'ils ne reviennent pas, ou les retenir, au risque qu'ils restent moins diplômés. À partir d'un modèle d'équilibre reliant le choix de formation et de lieu de travail, ce Focus éclaire cet arbitrage et évalue une piste de politique publique : un dispositif de bourse à la mobilité conditionnelle, qui soutient les étudiants contraints de s'éloigner tout en les incitant à revenir travailler dans leur région d'origine.

Ce Focus est publié dans le cadre du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques, lancé par le Conseil d'analyse économique en partenariat avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Anais Fabre, lauréate du prix en 2024, propose une analyse issue des travaux menés durant son doctorat à la Toulouse School of Economics.

Ce Focus est publié sous la responsabilité de l'auteur et n'engage qu'elle.

 conseil d'analyse économique

Focus
n° 123
novembre 2025

Mobilité intergénérationnelle en France : le rôle de l'orientation post-bac et des effets de pairs

Gustave Kenedi, CY Cergy Paris Université,
accessit 2024 du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques

La mobilité intergénérationnelle demeure limitée en France : les positions économiques tendent à se transmettre d'une génération à l'autre. Seuls 9,7% des enfants issus des 20% des familles les plus modestes font partie des 20% les plus aisés une fois adultes, contre 38,4% de ceux nés dans des familles favorisées. La France se situe ainsi parmi les pays développés où la mobilité sociale est la plus faible, à un niveau comparable aux États-Unis, au Royaume-Uni ou à l'Italie. L'enseignement supérieur joue un rôle clé dans cette reproduction sociale. Seuls 30% des jeunes dont les parents sont parmi les 20% les moins favorisés en termes de revenus obtiennent un diplôme du supérieur, contre 80% de ceux dont les parents sont les plus favorisés. Ces différences apparaissent dès l'orientation post-bac : à résultats équivalents, les meilleurs bacheliers issus de milieux moins favorisés candidatent nettement moins aux formations les plus sélectives, en partie par autocensure ou par manque d'information sur les parcours possibles, mais aussi du fait des contraintes financières. L'étude montre également, de manière inédite, que les trajectoires des anciens élèves d'un lycée influencent significativement les choix d'orientation des cohortes suivantes. Lorsqu'un élève est admis dans une formation du supérieur, cela augmente la probabilité que les lycéens de la promotion suivante tentent à leur tour d'y entrer : voir « quelqu'un d'ici » réussir rend l'hypothèse plus concrète et accessible. Les professeurs principaux jouent à cet égard un rôle de relais important. Ce Focus examine enfin plusieurs leviers pour réduire ces écarts d'opportunités, allant du renforcement de l'accompagnement à l'orientation et des liens entre anciens et nouveaux élèves, à une diversification des conditions d'accès aux formations les plus sélectives, afin de favoriser la mobilité sociale.

Ce Focus est publié dans le cadre du prix Philippe Martin de la meilleure thèse en sciences économiques, lancé par le Conseil d'analyse économique en partenariat avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Gustave Kenedi, accessit du prix en 2024, propose une analyse issue des travaux menés durant son doctorat à Sciences Po. Les travaux discutés dans ce Focus ont bénéficié du soutien financier de la chaire Politiques éducatives et mobilité sociale, du Economic and Social Research Council (Centre for Economic Performance - LSE), de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) (ANR10-EDPX-17 - CASO, et ANR-18-CE41-0003-02 - JOCE), et de l'Institut Convergences Migrations porté par le CNRS.

Ce Focus est publié sous la responsabilité de l'auteur et n'engage que lui.

LES JOINT STATEMENTS EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL ALLEMAND DES EXPERTS ÉCONOMIQUES

Fruit de la coopération entre le Conseil d'analyse économique et le Conseil allemand des experts économiques (Sachverständigenrat Wirtschaft), les Joint Statements portent sur les principaux enjeux économiques d'intérêt commun pour la France, l'Allemagne et l'Europe. Ces publications reflètent les analyses et recommandations élaborées conjointement par les deux institutions dans le cadre du Conseil franco-allemand des experts économiques.

conseil d'analyse
économique

Franco-German
Council of Economic Experts

GERMAN COUNCIL
of Economic Experts

Joint statement
Juillet 2024

Renforcer les marchés de capitaux de l'Union européenne

Camille Landais, David Sraer, CAE
Monika Schnitzer, Veronika Grimm, Ulrike Malmendier, Achim Truger, Martin Werdling, GCEE

L'Union européenne doit construire des marchés de capitaux plus intégrés et plus profonds afin de pouvoir financer la transition écologique ou l'essor de l'intelligence artificielle, et être plus résiliente face aux chocs financiers. C'est une condition essentielle pour surmonter le probable déclin de la croissance des économies européennes. Cependant, l'architecture financière européenne est encore principalement basée sur les banques, avec des flux essentiellement nationaux.

Nous proposons cinq grandes actions pour soutenir un programme d'Union des marchés de capitaux orienté vers la croissance.

1. Développer l'accès aux informations financières de manière standardisée, et améliorer et harmoniser les régimes nationaux du droit des faillites devrait réduire les coûts, mieux répartir les ressources et encourager les investissements transfrontaliers.
2. Renforcer l'efficacité de la supervision et la rendre propice à une plus grande intégration des marchés en réformant la gouvernance de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) avec un conseil d'administration renforcé ayant l'autorité exclusive sur toutes les décisions administratives et de supervision. Une organisation multisite rapprocherait en outre l'AEMF des acteurs du marché et dissiperait les craintes qu'une AEMF plus forte n'aboutisse mécaniquement à favoriser unilatéralement Paris en tant que place financière.
3. Réorienter les investisseurs institutionnels vers les marchés d'actions en renforçant les fonds de pensions, support des retraites supplémentaires, permettrait d'augmenter le montant des capitaux collectés pour les investir sur des actifs de long terme. Afin de surmonter les différences de culture et de pratiques en matière de supervision nationale pouvant conduire à des choix d'investissement plus conservateurs dans certains pays, mieux intégrer la supervision européenne avec une réforme de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.
4. Développer le marché européen du capital-risque en augmentant le cofinancement public. Cela peut se faire via le financement des Fonds européens d'investissement (FEI) et de l'Initiative européenne des champions technologiques (ETCI).
5. Accroître la participation des ménages aux marchés financiers avec la mise en place de comptes d'investissement pour les enfants, financés par l'UE. Cela leur permettrait d'expérimenter différents cycles financiers et de comprendre le faible risque à long terme et les rendements élevés des investissements en actions.

conseil d'analyse
économique

Franco-German
Council of Economic Experts

CEPII
CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES
ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES

ifw
INSTITUTE FOR
THE WORLD ECONOMY

Joint statement
Mai 2025

Un nouvel ordre commercial international? Comment l'Europe doit répondre à la politique commerciale américaine

Antoine Bouët, Cepii, Xavier Jaravel, Isabelle Méjean, CAE
Monika Schnitzer, Ulrike Malmendier, Achim Truger and Martin Werdling, GCEE
Julian Hinz, Moritz Schularick, Kiel Institute

Le « jour de la libération » proclamé par l'administration Trump marque un tournant dans l'ordre économique mondial. Le 2 avril, le président Trump a annoncé un vaste ensemble de mesures commerciales unilatérales, notamment une augmentation de 10 points de pourcentage des droits de douane sur tous les produits étrangers. Ces mesures ont été accompagnées d'actions sectorielles et de droits de douane « réciproques » visant les pays ayant des excédents commerciaux de marchandises par rapport aux États-Unis. L'ensemble de ces mesures représente un recul historique pour le système commercial multilatéral.

Face aux réactions négatives des marchés, le président Trump a annoncé le 9 avril une pause de 90 jours sur les nouveaux droits de douane. Toutefois, l'augmentation générale de 10 points des droits de douane a été maintenue et l'administration a fait part de son intention de poursuivre les négociations bilatérales.

Ce document explore les scénarios possibles de l'évolution des relations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne à la lumière de ces développements. Nous soutenons qu'une réponse appropriée de l'Union européenne à l'escalade tarifaire unilatérale des États-Unis devrait être guidée par trois considérations clés :

- les coûts économiques imposés par les droits de douane aux économies des États-Unis et de l'UE;
- les coûts associés à d'éventuelles mesures de rétorsion;
- l'impact anticipé des représailles sur la future politique commerciale des États-Unis.

Nous fournissons des estimations quantitatives des effets économiques basées sur des simulations indépendantes menées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) français et l'Institut allemand de Kiel (Kiel Institute for the World Economy). Nous discutons des interprétations stratégiques potentielles de la politique tarifaire américaine et des objectifs plus larges que l'administration Trump pourrait poursuivre.

Préserver l'ouverture du commerce mondial doit rester un objectif central de l'UE. Pour ce faire, il lui faut :

- définir une stratégie de représailles crédible et proportionnée contre les droits de douane discriminatoires des États-Unis;
- soutenir les entreprises européennes dont l'accès au marché américain est perturbé;
- coordonner étroitement son action avec les autres grands partenaires commerciaux et accélérer les efforts pour conclure de nouveaux accords de libre-échange.

Dans ce contexte, l'Union européenne doit jouer un rôle de premier plan dans la défense du système commercial international fondé sur des règles et dans le respect des normes commerciales multilatérales.

conseil d'analyse
économique

Franco-German
Council of Economic Experts

Joint statement
Mars 2025

Décarboner le transport routier de marchandises

Sylvain Chassang, Antoine Lopes, Aurélien Saussay, Katheline Schubert, CAE
Monika Schnitzer, Ulrike Malmendier, Milena Schwarz, Achim Truger, Martin Werdling, GCEE


La décarbonation du transport de marchandises est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE car ce secteur reste l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Malgré des politiques ambitieuses telles que le Pacte vert pour l'Europe et l'initiative « Fit-for-55 », les réductions d'émissions du secteur des transports accusent un retard, plus encore le transport routier de marchandises en raison de sa forte dépendance aux camions diesel. Sans une action décisive, les émissions de transports devraient continuer à augmenter, ce qui en fera l'un des secteurs les moins performants.

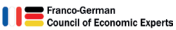
Les liens économiques étroits entre la France et l'Allemagne créent d'importants flux de transport transfrontaliers, entraînant des externalités partagées et des défis politiques communs. Une coordination de leurs stratégies renforcerait les politiques nationales, améliorerait l'interopérabilité des infrastructures et accélérerait l'harmonisation réglementaire à l'échelle de l'UE.

Le report modal, la réduction de la demande et l'amélioration de l'efficacité du transport de marchandises peuvent contribuer à réduire les émissions, mais des contraintes structurelles et opérationnelles limitent leur capacité à décarboner à grande échelle à court et moyen terme. L'approche la plus efficace consiste à se concentrer sur la réduction des émissions du transport routier lui-même. Les camions électriques à batterie s'imposent comme la technologie de référence, avec des avancées rapides en matière de performances des batteries et une baisse des coûts. Cependant, des défis subsistent, notamment le déploiement de l'infrastructure de recharge, l'adaptation des opérations logistiques et la capacité du réseau à supporter une forte charge. Nous recommandons un soutien public ciblé pendant la phase de montée en puissance afin d'accélérer le déploiement de réseaux de recharge rapide le long des principaux axes routiers et dans les dépôts privés et permettre aux opérateurs de flotte d'investir en toute confiance. Le renforcement de la R&D européenne en matière de performance des batteries, de technologies de recharge rapide et de substitution des matières premières critiques sera également essentiel. Parallèlement, la réglementation européenne (AFIR) devra être régulièrement réévaluée afin que le déploiement des infrastructures soit en phase avec les évolutions technologiques et la demande réelle du marché.

Le transport ferroviaire peut et doit jouer un rôle dans les efforts de décarbonation du secteur. Compte tenu de la fragmentation actuelle des réseaux ferroviaires européens et des contraintes logistiques, il est essentiel de cibler les flux pour lesquels le rail est pertinent, notamment les corridors à fort trafic et les échanges transfrontaliers. Investir dans l'interopérabilité à l'échelle européenne est essentiel pour rendre le rail plus fiable et attractif.

L'UE doit veiller enfin à la mise en place d'incitations économiques suffisantes pour abandonner le diesel, en adoptant un cadre harmonisé d'intériorisation des coûts externes du transport de marchandises, en modulant notamment le tarif des péages des camions en fonction des émissions de carbone.

 conseil d'analyse
économique

 Franco-German
Council of Economic Experts

Joint statement
Août 2025

Principaux enseignements tirés des cinq mémos adressés aux dirigeants français et allemands

Xavier Jaravel, Jean Pisani-Ferry, Monika Schnitzer and Jakob von Weizsäcker

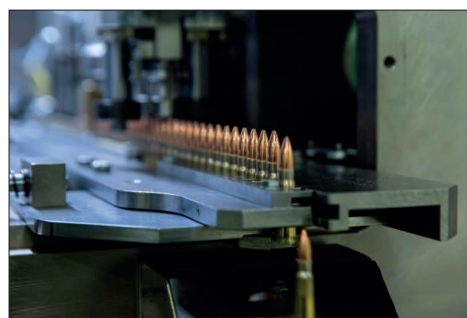
A fin d'informer le Conseil des ministres franco-allemand du 29 août 2025, cinq brefs mémos orientés vers l'action ont été préparés à la demande des gouvernements français et allemand par des économistes indépendants des deux pays.

L'Europe se trouve à un tournant décisif. La guerre en Ukraine, l'arrivée d'une nouvelle administration américaine, le risque d'être laissé de côté dans un nouveau contexte géoéconomique et la très faible croissance de la productivité appellent un leadership franco-allemand fort. Mais la marge de manœuvre est réduite : à l'été 2026, la France sera trop concentrée sur l'élection présidentielle de 2027 pour envisager des projets d'envergure. C'est maintenant qu'il faut agir.

À cette fin, les cinq mémos présentés ici apportent une contribution analytique et stratégique sur des questions et défis de première importance. Ils fournissent également une feuille de route à moyen terme pour guider les futures discussions franco-allemandes.

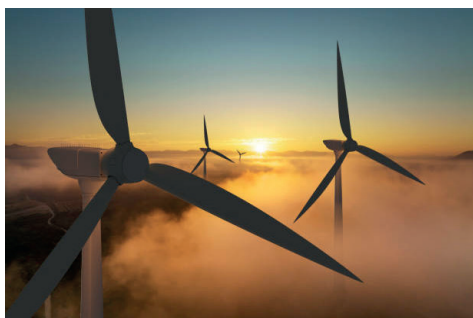
Chaque mémo a été rédigé par des économistes indépendants des deux pays, choisis pour leur expertise approfondie et la diversité de leurs points de vue. Si la plupart d'entre eux ont été discutés avec des collègues et des hauts fonctionnaires des deux pays, ils ne reflètent que les opinions de leurs auteurs.

MÉMOS ASSOCIÉS



Joint statement #6

Principes économiques pour le réarmement européen
Note complémentaire #6b
Proposition de création d'un centre de recherche franco-allemand en économie de la défense



Joint statement #7

Energie : pour des initiatives franco-allemandes conjointes



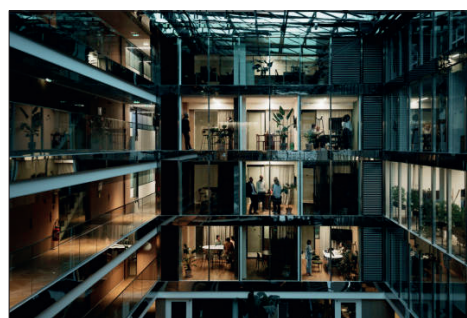
Joint statement #8

Stimuler la productivité et la croissance : un agenda franco-allemand pour l'Europe



Joint statement #9

Relations économiques entre la Chine et l'UE et déséquilibres mondiaux



Joint statement #10

Favoriser l'emploi et le volume total d'heures travaillées : perspectives pour la France et l'Allemagne



© Conseil d'analyse économique – 2026

Directeur de la publication Xavier Jaravel
Rédacteur en chef Augustin Vicard
Conception, réalisation Hélène Spoladore
assistée de Marine Toutay



www.cae-eco.fr

@CAE-eco (LinkedIn) @caeeco.bsky.social